



TEXTE ADOPTÉ n° 5
« Petite loi »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2016-2017

19 juillet 2017

PROJET DE LOI

**ratifiant l'ordonnance n° 2017-31 du 12 janvier 2017
de mise en cohérence des textes au regard
des dispositions de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016
de modernisation de notre système de santé,**

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE
EN PREMIÈRE LECTURE.

(Procédure accélérée)

L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros : 6 et 93.

Article unique

L'ordonnance n° 2017-31 du 12 janvier 2017 de mise en cohérence des textes au regard des dispositions de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé est ratifiée.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 19 juillet 2017.

Le Président,
Signé : FRANÇOIS DE RUGY



ISSN 1240 - 8468